



Le 1^{er} mai 2021

Monsieur le Directeur Académique

Le SNUDI-FO 64 souhaite indiquer son profond désaccord avec la mesure qui conduit à considérer le renvoi des élèves dans leur famille comme une solution à l'absence de remplaçants.

La situation sanitaire a privé et prive encore de nombreux élèves des cours auxquels ils ont droit. Si cinq classes ont été fermées cette semaine pour cause de COVID dans notre département, pouvez-vous nous indiquer combien de classes n'ont pas eu cours faute de remplaçants ?

Il n'est pas concevable qu'au nom du manque d'enseignants remplaçants, des classes entières soient privées de cours et les élèves renvoyés chez eux. Cette remise en cause du droit à l'instruction n'est pas plus acceptable que la multiplication de classes bondées faute de remplaçants.

Loin de régler le problème des remplacements, le renvoi à domicile crée une nouvelle inégalité de traitement entre les élèves et conduit à rendre coupable les enseignants pour leur absence. Au nom de quels critères des élèves seraient privés de cours et pas d'autres ? Par ailleurs des questions très concrètes sont posées par la mise en place de cette mesure :

- Comment doivent agir les personnels si les parents d'élèves ne peuvent ou ne veulent garder leurs enfants ?
- Comment expliquer à des parents en colère que leur enfant ne peut pas avoir accès à l'école ?
- Quid des élèves se rendant à l'école en transport en commun ?
- Comment gérer les élèves qui sont au centre ou à la garderie le matin mais dont l'enseignant est absent ?
- Que faire des élèves présents dans l'attente d'un éventuel remplaçant ?
- Que faire des élèves arrivés à l'école pendant que l'on tente de joindre les parents ou dont les parents ne sont pas joignables ?
- Comment les directeurs non déchargés vont-ils gérer leur classe et cette organisation ?
- Qu'est-il prévu pour le professeur de écoles ou l'AESH qui a un enfant dont la classe est fermée et qui est renvoyé à la maison ? Le collègue est-il placé en ASA pour pouvoir garder son enfant ?

Cette mesure n'apporte pas de solution tout en engendrant une nouvelle fois la désorganisation dans les écoles et des tensions entre enseignants et parents d'élèves. Elle ne peut que placer les directeurs, qui rappelons-le ne bénéficient d'aucune aide administrative statutaire, face à des difficultés insolubles.

Pour le SNUDI-FO, les personnels n'ont ni à enseigner dans des classes surchargées au mépris de leurs conditions de travail et de leur santé, ni à chasser des élèves de l'Ecole Publique, ni à organiser la garderie au sein de l'école. [Le courrier d'alerte intersyndicale adressé le 16 mars](#), à ce jour resté sans réponse, reste la seule issue possible : plus que jamais nous demandons le recrutement massif et immédiat d'enseignants fonctionnaires afin que les enseignants absents soient remplacés.

Pour le SNUDI-FO 64
Olivia Queysselier